



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU LOIRET

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Orléans, le 9 juillet 2015

I N F O R M A T I O N

Bilan des contrôles en exploitations agricoles Campagne 2014

Le bilan des contrôles en exploitation agricole pour la campagne 2014 a été présenté aux représentants professionnels agricoles au 1^{er} trimestre 2015. Afin de diffuser largement les principaux chiffres et enseignements de cette campagne de contrôle, une plaquette d'information a été élaborée. Elle rappelle les différents types de contrôles et corps de contrôle intervenant dans le cadre des aides de la PAC, elle informe du nombre de contrôle réalisés, des pénalités appliquées et des points de vigilance à retenir pour limiter les anomalies.

Elle est téléchargeable au même titre que les diaporamas qui ont été présentés lors de la réunion de bilan sur le site : <http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-developpement-rural-foret/Agriculture-et-developpement-rural/Conditionnalite-et-Controles>

En résumé, la campagne de contrôle s'est bien déroulée, et le taux de contrôles conformes se maintient à un niveau élevé. De façon plus spécifique, on note une très nette amélioration en identification bovine, et des résultats des contrôles surfaciques en zone de télédétection qui présentent un taux d' « accepté complet » (dossier conforme sans retour terrain) supérieur (31 %) au niveau national (26 %).

Les corps de contrôle appellent l'attention des professionnels sur la problématique de la traçabilité des pratiques agricoles dans les registres appropriés, qui permet à la fois de faciliter le déroulement du contrôle et d'être en phase avec la réglementation.

Prenant acte des remarques des professionnels, la DDT s'engage à assurer, dès que cela est possible, une répartition équilibrée des contrôles sur le territoire.



PRÉFECTURE DU LOIRET

Concernant la campagne 2015, la réforme de la PAC a entraîné des changements dans le contenu des points de contrôle et sur les modalités d'application des anomalies. Les agriculteurs sont invités à prendre connaissance avec attention des documents mises en ligne sur le site TéléPAC :

- Les fiches techniques conditionnalité 2015 qui détaillent par domaine (BCAE, Environnement, Santé-productions végétales, Santé-productions animales, Protection animale) les points de contrôle, les anomalies retenues dans le cadre du système d'avertissement précoce, ou au titre d'une réduction applicable sur l'ensemble des aides PAC ;
- Le guide général des contrôles de la PAC.

Compte-tenu de la disparition du S2 jaune, et du délai nécessaire au calcul des surfaces admissibles, qui ne seront pas toujours disponibles au moment des contrôles, les corps de contrôle prendront en 2015 les surfaces que les exploitants auront notées sur leur cahier d'enregistrement, pour les domaines santé-productions végétales et environnement.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter à la DDT :

nathalie.drilleaud@loiret.gouv.fr – tél : 02.38.52.47.18

marie-claire.boitier@loiret.gouv.fr – tél : 02.38.52.47.16